

COMMUNE DE GERPINNES - RAPPORT DE REMUNERATION 2017

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0207.282.169
Type d'institution	Commune
Nom de l'institution	GERPINNES
Période de reporting	2017

	Nombre de réunions
Conseil Communal	11
Collège Communal	50
Commission ou comité spécial #1⁴	Néant
Commission ou comité spécial #2	Néant
Autre #1	Néant
...	

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de commission

Membres du Conseil

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ^{7x}	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle <small>Mandat rémunéré = MR Mandant non rémunéré = MNR</small>	Pourcentage de participation aux réunions ⁹
Président du Conseil	BUSINE Philippe				IGRETEC (CA)-MR UVCW (AG)-MNR ETHIAS (AG)-MNR Centre Culturel-MNR Musée des Marches (CA)-MNR Collège de Police-MNR Collège de la Zone de secours Hainaut-Est-MNR	Conseil : 100% Collège : 96%
Bourgmestre / Président du Collège	BUSINE Philippe	67.677,65 €	Salaire : 67.627,65 € GSM de fonction : 50 €		IGRETEC (CA)-MR UVCW (AG)-MNR ETHIAS (AG)-MNR Centre Culturel-MNR Musée des Marches (CA)-MNR Collège de Police-MNR Collège de la Zone de secours Hainaut-Est-MNR	Conseil : 100% Collège : 96%

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

⁹ Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

Président du CPAS	LAMBERT Jacques				Agence Locale pour l'Emploi-MNR	Conseil : 91% Collège : 96%
Echevin # 1	ROBERT Michel	40.868,91 €	Salaire		IGRETEC (AG)-MNR INASEP (AG)-MNR Contrat Rivière Sambre (suppléant)-MNR GAL-MNR Maison du Tourisme du Pays de Charleroi-MNR Musée des Marches (CA)-MNR	Conseil : 100% Collège : 90%
Echevin # 2	DOUCY Laurent	36.450,90 €	Salaire		IGRETEC (AG)-MNR TIBI (AG)-MNR Contrat Rivière Sambre (effectif)-MNR CECP (effectif)-MNR GAL-MNR Musée des Marches (CA)-MNR	Conseil : 100% Collège : 92%
Echevin # 3	WAUTELET Guy	40.868,91 €	Salaire		ISPPC (AG)-MNR TIBI (CA)-MR	Conseil : 100% Collège : 86%
Echevine # 4	LAURENT-RENOTTE Christine	40.918,91 €	Salaire : 40.868,91 € GSM de fonction : 50 €		IGRETEC (AG)-MNR IPFH (AG)-MNR ORES (AG)-MNR IMIO (AG)-MNR	Conseil : 100% Collège : 92%
Echevin # 5	MATAGNE Julien	36.450,90 €	Salaire		IGRETEC (AG)-MNR La Sambrienne (AG)-MNR TIBI (AG)-MNR ORES (AG)-MNR INASEP (AG)-MNR	Conseil : 100% Collège : 90%

					IDEFIN (AG)-MNR GAL-MNR MOBILESEM-MNR	
Conseiller # 1	MARCHETTI Joseph	1.239,50 €	Jetons de présence		ORES (AG)-MNR Conseil de Police (effectif)-MR	Conseil : 91%
Conseiller # 2	LEMAIRE Léon	1.363,45 €	Jetons de présence		INASEP (AG)-MNR	Conseil : 100%
Conseiller # 3	MONNOYER Jean	1.239,50 €	Jetons de présence		IPFH (AG)-MNR La Sambrienne (AG)- MNR IMIO (AG)-MNR Conseil de Police (suppléant)-MR	Conseil : 91%
Conseiller # 4	STRUELENS Alain	1.239,50 €	Jetons de présence		IGRETEC (AG)-MNR IPFH (AG)-MNR Conseil de Police (suppléant)-MR	Conseil : 91%
Conseiller # 5	GOREZ Denis	1.363,45 €	Jetons de présence		TIBI (AG)-MNR ORES (AG)-MNR IDEFIN (AG)-MNR SA Holding communal (AG)-MNR Conseil de Police (suppléant)-MR	Conseil : 100%
Conseiller # 6	DI MARIA Tomaso	1.115,55 €	Jetons de présence		La Sambrienne (AG)- MNR Agence Locale pour l'Emploi-MNR Conseil de Police (effectif)-MR	Conseil : 82%

					GAL-MNR Musée des Marches (CA)-MNR	
Conseillère # 7	BURTON Axelle	1.239,50 €	Jetons de présence		ISPPC (AG)-MNR	Conseil : 91%
Conseiller # 8	MARCHAL Marcellin	1.239,50 €	Jetons de présence		TIBI (AG)-MNR IDEFIN (CA)-MR Conseil de Police (suppléant)-MR	Conseil : 91%
Conseillère # 9	VAN DER SIJPT Marie	1.115,55 €	Jetons de présence		IPFH (AG)-MNR ISPPC (AG)-MNR Centre Culturel-MNR Conseil de Police (effectif)-MR	Conseil : 82%
Conseiller # 10	WAUTELET Philippe	371,85 €	Jetons de présence		ISPPC (AG)-MNR IMIO (AG)-MNR CECP (suppléant)-MNR	Conseil : 45%
Conseillère # 11	THONON-LALIEUX Lisiane	1.363,45 €	Jetons de présence		La Sambrienne (AG)- MNR INASEP (AG)-MNR Urgence sociale-MNR Conseil de Police (effectif)-MR	Conseil : 100%
Conseiller # 12	DEBRUYNE Vincent	1.239,50 €	Jetons de présence		Musée des Marches (CA)-MNR	Conseil : 91%
Conseillère # 13	POMAT Caroline	743,70 €	Jetons de présence		IDEFIN (AG)-MNR Conseil de Police (suppléant)-MR	Conseil : 55%
Conseiller # 14	DECHAINOIS Fernand	1.115,55 €	Jetons de présence		La Sambrienne (AG)- MNR ORES (AG)-MNR	Conseil : 82%

					IMIO (AG)-MNR	
Conseiller # 15	COLONVAL Jean	1.363,45 €	Jetons de présence		INASEP (AG)-MNR IDEFIN (AG)-MNR Musée des Marches (AG)-MNR	Conseil : 100%
Conseiller # 16	BLAIMONT Frédéric	1.363,45 €	Jetons de présence		IPFH (AG)-MNR TIBI (AG)-MNR IDEFIN (AG)-MNR	Conseil : 100%
Conseiller # 17	THOMAS Pierre	1.239,50 €	Jetons de présence		ISPPC (AG)-MNR IMIO (AG)-MNR Centre Culturel-MNR	Conseil : 100%
Total général	24 personnes					

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

